



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

### **SÉANCE ORDINAIRE MARDI 14 JANVIER 2020 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 14 janvier 2020 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

**Présences :**

M. le conseiller Gregory Bussieres  
Mme la conseillère Évelyne Girard  
M. le conseiller Michel Landry  
M. le conseiller Gaétan Normandeau  
Mme la conseillère Audrey Simard

**Absence(s) :**

Mme la conseillère Julie Rivard

**Sont également présents :**

Mme Anik Racicot, directrice dév. écon. et dir. gén. adjointe  
M. Michel Simard, trésorier et greffier adjoint

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 1.

20-01-001

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.**

20-01-002

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
**20-01-003**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019 – 19 H**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**

**20-01-004**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019 – 20 H**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**

**20-01-005**

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES  
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS  
DE DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pendant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

**Pascal Frenette**

*Préposé à la bibliothèque ..... 05, 17, 18, 19*  
*Greffe, sécurité incendie et OMU ..... 13, 23*  
*Travaux publics (numérisation) ..... 2, 3, 4 (6 au 12) 16, 20*

**Jenny Fortier**

*Commis secrétaire-réceptionniste ..... 16, 23*  
*Secrétaire loisirs et culture ..... 5, 6 (9 au 13) (16 au 23)*  
*Préposée à la bibliothèque ..... (17 au 19)*  
*Préposée restaurant-bar-quilles ..... 7, 28, 29*

**Patrick Lafleur**

*Homme d'entretien centre communautaire ..... pour une période indéterminée*

**Paul-Yvan Bourgoïn**

*Opérateur concierge ..... (1<sup>er</sup> au 31)*

**Richard Belzile**

*Opérateur concierge ..... (1<sup>er</sup> au 31)*

**Jasmin Baril**

*Opérateur concierge entraînement ..... (3 au 5) 11, 12*  
*Opérateur concierge ..... 13, 14, 28, 29*





No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

### Martine Pilon

*Opérateur-concierge*.....7, 15

### Carole Corriveau

*Préposée au bar/restaurant/quilles*..... 8, 14, 20, 21, 22, 28, 29

### Raphaëlle Morin

*Préposée au bar/restaurant/quilles*..... 14

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

20-01-006

### **AUTORISATION D'EMBAUCHE DE M. ALEXANDRE DESJARDINS À TITRE DE GREFFIER DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT le départ éventuel à la retraite de la directrice générale et greffière Mme Luce Paradis ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins de la municipalité, il y a lieu de pourvoir le Service du greffe d'un officier municipal responsable du greffe et des affaires juridiques de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été lancé et que quatre candidats ont été rencontrés par le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le choix du comité s'est arrêté sur le candidat Alexandre Desjardins et qu'il en recommande son embauche ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de M. Alexandre Desjardins à titre de greffier à compter du 20 janvier 2020 aux conditions salariales annuelles de 73 000 \$ avec les avantages sociaux tels que définis à la Politique des avantages sociaux du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

20-01-007

### **NOMINATION DE MME ANIK RACICOT À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière sera absente jusqu'au 31 mars 2020 et qu'il est nécessaire d'assurer la continuité à la direction générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de celle-ci de nommer Mme Anik Racicot, présentement directrice du développement économique et directrice générale adjointe, directrice générale par intérim pendant son absence ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**DE NOMMER Mme Anik Racicot, directrice générale par intérim du 6 janvier au 31 mars 2020 et de lui accorder un ajustement salarial de 16 980 \$ portant ainsi son salaire annuel à 90 000 \$ par année avec les avantages sociaux tels que définis à la Politique des avantages sociaux du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

20-01-008

**NOMINATION DE M. MICHEL SIMARD À TITRE  
D'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DES COMPTES  
BANCAIRES DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT le départ éventuel à la retraite de Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière agissant aussi à titre d'administrateur principal des comptes bancaires de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater un nouvel officier municipal responsable des affaires bancaires ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier est le percepteur et le dépositaire de tous les deniers de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**DE NOMMER le trésorier M. Michel Simard, administrateur principal de tous les comptes bancaires de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

20-01-009

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES À  
MME ANIK RACICOT, DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Anik Racicot à titre de directrice générale par intérim ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de l'autoriser à signer les effets bancaires ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale par intérim à signer tous les effets bancaires pour et au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**





No de résolution  
**20-01-010**

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE  
DÉCEMBRE 2019 TOTALISANT LA SOMME DE 1 194 359,15 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de décembre 2019 ;

**Bordereau des chèques**

*Chèques 21690 à 21702 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 27 059,05 \$*

*Chèque(s) annulé(s) : aucun*

**Bordereau des dépôts directs**

*Dépôts directs 501140 à 501243 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 800 399,75 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 501166 et 501184*

**Bordereau des prélèvements**

*Prélèvements 4866 à 4914 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 195 973,12 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : aucun*

**Bordereau des salaires**

*Salaires semaines 48 à 52 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 170 927,23 \$*

**Grand total : ..... 1 194 359,15 \$**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois de décembre 2019 totalisant la somme de 1 194 359,15 \$.**

20-01-011

**ADOPTION DES ÉTATS PRÉLIMINAIRES DES ACTIVITÉS  
DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DES ACTIVITÉS  
D'INVESTISSEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

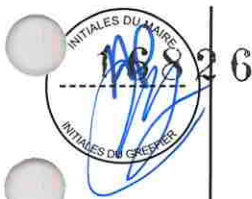
**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 décembre 2019.**

20-01-012

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 6 291,95 \$ DE LA  
COTISATION ANNUELLE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire maintenir son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser également la cotisation au Carrefour du capital humain, service de gestion des ressources humaines offert par l'Union des municipalités du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 6 291,95 \$ taxes incluses à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain, et ce, pour l'année 2020.**

20-01-013

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 36 671,29 \$ TAXES INCLUSES À PG SOLUTIONS INC. POUR LE RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS INFORMATIQUES 2020**

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de maintenir les contrats d'entretien et de soutien des applications des différents logiciels de gestion municipale de PG Solutions inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la réception des factures suivantes :

	TPS	TVQ	TOTAL
<b>CESA33149</b>			
<i>Logiciel Mégagest</i>			
<i>Service administratif</i>	13 120,00 \$	656,00 \$	1 308,72 \$
<b>CESA33701</b>			
<i>Logiciel AccèsCité - JMap</i>			
<i>Services T.P. et Urbanisme</i>	11 295,00 \$	564,75 \$	1 126,69 \$
<b>CESA34122</b>			
<i>Logiciel AccèsCité - Voilà</i>			
<i>Services citoyens</i>	2 580,00 \$	129,00 \$	257,36 \$
<b>CESA34304</b>			
<i>Logiciel AC Loisirs</i>			
<i>Service Loisirs et Culture</i>	2 440,00 \$	122,00 \$	243,39 \$
<b>CESA34406</b>			
<i>Syged</i>			
<i>Service du greffe</i>	2 460,00 \$	123,00 \$	245,38 \$
<b>Total</b>	<b>31 895,00 \$</b>	<b>1 594,75 \$</b>	<b>3 181,54 \$</b>
			<b>36 671,29 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 36 671,29 \$ taxes incluses à PG Solutions Inc. pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications informatiques 2020.**

20-01-014

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LA CENTRALE D'APPELS D'URGENCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAUAT) POUR LE SERVICE DE RÉPARTITION INCENDIE 2020 - 1 436,15 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon confie le mandat de répartition incendie à la Centrale d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) ;





Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020 et selon la facture 1792, les coûts sont de 230 \$ par caserne plus 0,55 \$ par habitant ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 1 436,15 \$ à la Centrale d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) pour le service de répartition incendie 2020.**

20-01-015

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 19 411,75 \$ TAXES INCLUSES À LAMOTHE DIVISION DE SINTRA INC. LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5%**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon, par sa résolution 19-05-164 octroyait le contrat de l'appel d'offres LSQ-19003 pour divers travaux de pavage à Lamothe division de Sintra Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 10% a été appliquée sur la facture du décompte n° 1 et que sur acceptation provisoire, il y a lieu d'autoriser le paiement d'une partie de la retenue, facture 1710840 corrigée, soit 19 411,75 \$ taxes incluses et représentant 5% du décompte n° 1 corrigé ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 19 411,75 \$ \$ taxes incluses à Lamothe division de Sintra Inc. correspondant à la retenue de 5% du décompte n° 1 corrigé, facture 1710840 également corrigée.**

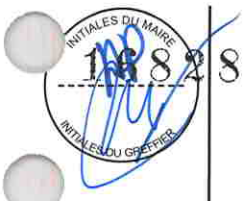
20-01-016

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 87 122,31 \$ TAXES INCLUSES À CONSTRUCTION G. PROULX & FRÈRES INC. APPEL D'OFFRES LSQ-19004 - TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU CEMU**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de rénovation extérieure du CEMU (appel d'offres LSQ-19004) par la résolution 19-11-344 à Construction G. Proulx & Frères Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise nous a fait parvenir les factures suivantes :

Facture 2436 .....	9 960,00 \$
Facture 2437 .....	1 555,00 \$
Facture 2438 – Décompte no 1 .....	64 260,00 \$
TPS .....	3 788,75 \$
TVQ .....	7 758,86 \$
Total .....	87 122,31 \$



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 87 122,31 \$ taxes incluses à Construction G. Proulx & Frères Inc.**

20-01-017

**AUTORISATION D'ACHAT DE HUIT (8) SUPERSACS DE BICARBONATE DE SODIUM CHEZ UNIVARSOLUTIONS 13 095,89 \$ TAXES ET TRANSPORT INCLUS**

CONSIDÉRANT QUE le bicarbonate de sodium est nécessaire au post-traitement de l'eau potable et que cette dépense est prévue au budget ;

CONSIDÉRANT la soumission d'UnivarSolutions :

8 Supersacs de bicarbonate de sodium (907,2 kg x 1,34 \$/kg = 1 215,65 \$) .....	9 725,20 \$
1 Transport à Lebel-sur-Quévillon .....	1 665,00 \$
TPS .....	569,51 \$
TVQ .....	1 136,18 \$
<b>TOTAL .....</b>	<b>13 095,89 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le directeur des travaux publics à effectuer l'achat de huit (8) supersacs de bicarbonate de sodium chez UnivarSolutions pour 13 095,89 \$ taxes et transport inclus.**

20-01-018

**AUTORISATION D'ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS CHEZ DÉBOSELAGE DU NORD - 14 268,40 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire acquérir une remorque fermée pour l'entreposage des outils lors de chantier de construction et que cette dépense est prévue au budget 2020 ;

CONSIDÉRANT la soumission de Débosselage du Nord inc. :

<i>Remorque United 2019 (neuve)</i>	
Essieux torsion 4900, 2 portes arrière, roue de secours, etc. ....	12 410,00 \$
TPS .....	620,50 \$
TVQ .....	1 237,90 \$
<b>TOTAL .....</b>	<b>14 268,40 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**





No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**D'AUTORISER le directeur des travaux publics à effectuer l'achat d'une remorque fermée chez Débosselage du Nord inc. pour 14 268,40 \$ taxes incluses.**

20-01-019

**AUTORISATION D'ACHAT DE TRENTE (30) ÎLOTS MULTIMATIÈRES EN ALUMINIUM DOUBLE POUR DÉCHETS ET RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les poubelles extérieures par des îlots multimatières permettant de séparer les déchets et les matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Audrey Gauthier-Dubuc, responsable de l'urbanisme a reçu deux soumissions à cet effet :

*Mobilier public.com*

*Division du Groupe BR métal ..... 29 146,16 \$ taxes incluses*

*Techsport ..... 42 425,78 \$ taxes incluses*

CONSIDÉRANT le budget alloué pour cet achat ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'achat de trente (30) îlots multimatières auprès de Mobilier public.com – division du Groupe BR métal pour 29 146,16 \$ livraison et taxes incluses, et ce, selon la soumission 1900020742.**

20-01-020

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION INTERCULTURELLE AGORA BORÉALE**

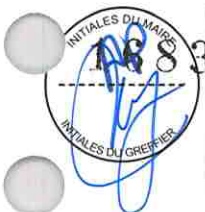
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a identifié les actions du Comité 5000 prioritaires dans le cadre du développement économique lors de l'adoption du budget 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation générale du Comité 5000 est de soutenir les différentes initiatives de mobilisation, d'attraction, d'accueil, d'inclusion et de rétention de la main-d'œuvre sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'association interculturelle Agora Boréale a pour mission de faciliter l'accueil, l'intégration et l'insertion des nouveaux arrivants et que l'organisme est un partenaire du Comité 5000 ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de l'association interculturelle Agora Boréale sont :

- 1) Accueillir et soutenir les nouveaux arrivants dans leurs démarches lors de leur arrivée à Lebel-sur-Quévillon;
- 2) Sensibiliser la population d'accueil à la diversité culturelle et l'encourager à découvrir les nouveaux arrivants et à s'enrichir de leur contact;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

- 3) Favoriser les moments de partage, d'échange et d'expression des idées, des coutumes et des valeurs des uns et des autres;
- 4) Encourager et soutenir les initiatives des nouveaux arrivants pour contribuer au développement socio-économique du milieu d'accueil et favoriser leur rétention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a désigné l'association interculturelle Agora Boréale pour soutenir les nouveaux arrivants depuis 2017 dans leur démarche d'intégration et d'inclusion en vue de favoriser leur établissement dans notre communauté ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER une contribution financière à l'association interculturelle Agora Boréale au montant de 2 258,82 \$ pour soutenir le développement et l'expansion de l'organisme qui requiert un accompagnement dans l'implantation de la fonction des ressources humaines ainsi qu'une formation en gouvernance pour accomplir sa mission.**

**QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale p.i. ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

20-01-021

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 12 363,91 \$ TAXES INCLUSES AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC (CRSBPATNQ) POUR LA COTISATION ANNUELLE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la convention d'affiliation intervenue entre le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec (CRSBPATNQ) et la municipalité de Lebel-sur-Quévillon le 12 janvier 1995 établit le montant de la cotisation annuelle de base requise selon le décret déterminant la population officielle de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le CRSBPATNQ fournit également le support technique pour les quatre (4) appareils de la bibliothèque ainsi que le renouvellement des licences antivirus de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service loisirs et culture ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 12 363,91 \$ taxes incluses au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec pour la cotisation annuelle 2020.**





Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
20-01-022

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES GÉNÉRATIONS À LA FIRME L'ATELIER URBAIN 20 695,50 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire procéder à la préparation d'un concept d'aménagement ainsi que d'un plan directeur d'aménagement d'un parc multifonctionnel (Parc des Générations) afin d'en faire un espace de vie de grande qualité devant répondre aux besoins de toute la communauté ;

CONSIDÉRANT l'octroi par la Société du Plan Nord, à même le Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN) d'une subvention pour le service d'une firme d'urbanisme à cet effet ;

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues :

<i>Nom</i>	<i>Prix taxes incluses</i>
L'Atelier Urbain .....	20 695,50 \$
EXT Conseil.....	36 728,77 \$
Services Conseils Arnaud Warolin.....	23 906,75 \$

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER à L'Atelier Urbain le contrat pour la conception d'un plan directeur d'aménagement d'un parc multifonctionnel (Parc des Générations) pour 20 695,50 \$ taxes incluses, et ce, selon la soumission reçue.**

20-01-023

**OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES POUR L'ANNÉE 2020 À BFL CANADA INC. - 33 909,90 \$**

CONSIDÉRANT QUE notre conseiller en gestion de risques d'assurances, Fidéma Groupe conseils inc. est d'avis que de bonnes conditions ont été obtenues et recommande d'autoriser l'UMQ à procéder au renouvellement des assurances avec BFL Canada inc. conformément à l'entente du regroupement ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour l'année 2020 à BFL Canada inc. et d'autoriser le paiement de la prime totalisant 33 909,90 \$ taxes incluses se détaillant ainsi :**

<b>Assurances</b>	<b>Assureurs</b>	<b>Primes</b>
Biens	AIG Canada	15 325,00 \$
Bris de machine	AIG Canada	1 293,00 \$
Délits	AIG Canada	1 045,00 \$
Responsabilité primaire	Lloyd's	3 658,00 \$
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	810,00 \$
Responsabilité municipale	Lloyd's	1 138,00 \$
Responsabilité environnementale	Lloyd's	3 309,00 \$
Automobile des propriétaires	AIG Canada	4 532,00 \$
	Total avant taxes	31 110,00 \$
	Taxe sur primes d'assurances 9 %	2 799,90 \$
	<b>Grand total</b>	<b>33 909,90 \$</b>



16832

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

**20-01-024**

Annotation

**OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC  
LSQ-19007 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MAZOUT  
2020-2021-2022 POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public LSQ-19007 pour la  
fourniture et livraison de mazout 2020-2021-2022 pour le centre  
communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi le  
19 décembre 2019 à 15 h 1 ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont répondu à  
notre demande, à savoir :

**Harnois Énergies inc.**

*Prix au litre* .....0,8170 \$  
*Différentiel secteur résidentiel et commercial* .....0,04 \$  
***Prix total au litre* .....0,8570 \$**

**Distribution Signal inc.**

*Prix au litre* .....0,8870 \$

**Les Huiles HLH Ltée**

*Prix au litre* .....0,9290 \$

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller  
Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller  
Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres public LSQ-19007  
pour la fourniture et livraison de mazout 2020-2021-2022 pour  
le centre communautaire au soumissionnaire le plus bas  
conforme soit Harnois Énergies inc.**

**20-01-025**

**AUTORISATION DE PAIEMENT À L'UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DE LA QUOTE-PART  
2020 DANS LE FONDS DE GARANTIE POUR ASSURANCES  
RESPONSABILITÉ ET BIENS - FACTURE 145665**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement Abitibi-Témiscamingue et  
Nord-du-Québec, dont fait partie la Ville de Lebel-sur-Quévillon,  
maintient en place deux fonds de garantie, l'un pour l'assurance  
biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile, et ce, pour  
l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville est de 19 439 \$  
répartie de la façon suivante :

*Assurance biens* ..... 5 268 \$  
*Assurance responsabilité civile* ..... 14 171 \$

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ)  
agit comme gestionnaire desdits fonds de garantie ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller  
Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère  
Évelyne Girard et résolu unanimement :**





No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**D'AUTORISER D'AUTORISER le paiement de la facture n° 145665 de 19 828,89 \$ à l'UMQ pour la quote-part dans les fonds de garantie, incluant les honoraires et les taxes.**

**AVIS DE DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT N° 306**

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement n° 306 s'est déroulée le 3 janvier 2020 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville ;

**EN CONSÉQUENCE, le greffier adjoint M. Michel Simard dépose le certificat d'enregistrement devant le conseil à la présente séance conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.**

20-01-026

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON AUX BOURSES D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE LA TAÏGA (500 \$) ET EMPLOIS ÉTUDIANTS POUR LES FINISSANTS DU 5<sup>E</sup> SECONDAIRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Lebel-sur-Quévillon est sollicitée pour contribuer aux bourses d'études du 5<sup>e</sup> secondaire de l'école La Taïga ;

CONSIDÉRANT QUE les bourses sont remises aux élèves pour leur effort académique soutenu et que la Ville est fière d'y participer ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**DE CONTRIBUER aux bourses d'études de l'école La Taïga pour la somme de 500 \$ et de réserver trois (3) emplois étudiants pour les élèves les plus méritants du 5<sup>e</sup> secondaire 2020.**

**INSCRIPTION  
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de décembre 2019.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL  
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de décembre 2019.



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**INSCRIPTION**  
**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

---

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de décembre 2019.

**INSCRIPTION**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

---

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Quatre citoyens sont présents dans la salle.

Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Fourniture et livraison de mazout (*appel d'offres LSQ-19007*)
- ✓ La présence de coyotes

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux fournissent les réponses.

-01-027

**RÉSOLUTION**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 21 h 2.**

Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 20-01-001 à 20-01-0027 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

  
M. Alain Poirier, maire

  
Michel Simard, greffier adjoint